



Réf. Farde e-Assemblées : 2286671

N° OJ : 44**Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2019**

Objet : 19 PLAN TOPO.- Cession gratuite d'une portion de terrain des parcelles sises rue du Hall des Sports 14 à incorporer dans la voie publique.- Permis d'urbanisme n° 058H/2012.

Le Conseil communal,

Vu l'article 100 du COBAT relatif aux charges d'urbanisme;

Considérant qu'en date du 21/05/2014, le Collège des Bourgmestre et Echevins a délivré un permis d'urbanisme référencé 58H/2012 pour le bien sis rue du Hall des Sports/rue de la Paroisse, 14-16, ayant été cadastré Bruxelles, 21ème division, section B, parcelles 316X, 316Y, 317V, et 317Z, (aujourd'hui cadastré 316A2, 316B2, 316Y et 317A2);

Considérant que ce permis d'urbanisme impose la cession gratuite, à la Ville de Bruxelles, de l'emprise de terrain sise en avant de l'alignement;

Considérant que les propriétaires et demandeurs ont transmis au Département de l'Urbanisme un engagement de cession à la Ville, à titre gratuit, quitte et libre de toute charge et sans frais pour elle, signé en date du 23/04/2014 ;

Considérant que la partie à céder est déjà aménagée en tant que voirie publique; L'acquisition de cette emprise de terrain d'une superficie totale de 77,55m² permet à la Ville de Bruxelles de régulariser le statut de la voirie publique;

Considérant que le plan de délimitation a été réalisé, en date du 10/09/2018 par P. Lievens, géomètre à Cellule Topographie de la Section Plan du Département Urbanisme de la Ville de Bruxelles;

Considérant l'identification préalable de la parcelle (PRECAD) auprès du Service Public Fédéral des finances, plan n°21821/10265,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : La cession gratuite à la Ville de Bruxelles d'une portion de terrain de 77,55 m² des parcelles sises rue du Hall des Sports 14, cadastrée Bruxelles, 21ème division, section B, parcelle 316Y et 316B2, est acceptée.

Annexes :

[Plan de délimitation. \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

